

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Cinieri, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Tabarot, M. Masson, M. Bony, M. Pauget,  
M. Leclerc, M. Bazin, M. Abad, M. Cordier, M. Vatin, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer,  
Mme Kuster, M. de Ganay, M. Brun, Mme Ramassamy et M. Viala

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Elle veille en particulier à développer l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive en clubs »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler que les personnes en situation de handicap doivent pouvoir pratiquer des sports de manière inclusive au sein des clubs dans les territoires.